

# Le Mont de Couple, entre Terre et Mer.

Le terrain du Mont de Couple est situé sur le grand site des « Deux Caps ». C'est une réserve naturelle: c'est un endroit qu'il faut préserver sans le polluer et sans changer son aspect naturel. Il y en a trois dans le Pas-de-calais, celle-ci appartenant à la commune d'Audembert.



Vue côté mer du sommet du Mont : à gauche, le Gris-Nez, au centre la Baie de Wissant et à droite le cap Blanc-Nez.

## Aspect historique

Le site a été utilisé par les allemands durant la seconde guerre mondiale (1939-1945).



Date de 1942, gravée sur un blockaus

Ils se sont servis du point de vue pour en faire un poste d'observation (visibilité de plus 10 km à la ronde). Les trous de bombe et les blockaus prouvent leur présence à cette époque.



Trou de bombe



L'un des blockaus du Mont

## Les paysages

Le Mont de Couple culmine à 163 m. C'est le sommet le plus haut du boulonnais et la vue demeure toujours grandiose .

Côté mer, nous pouvons apercevoir le Cap Gris-Nez et le Cap Blanc-Nez .

Côté terre, il est possible d'observer l'arrière-pays du boulonnais et du calaisis .

Le Mont de Couple offre de nombreux paysages : forêts , vallons qu'il est possible de contempler de la table d'orientation.



La table d'orientation au sommet du Mont de Couple.

Celle-ci a été construite entre 1991 et 1992 par les élèves des écoles publiques d'Audembert et de Leulinghen-Bernes. Elle nous permet de connaître les distances à vol d'oiseau qui nous sépare de certaines villes ainsi que leur direction.

Exemples : 144 km de Londres ; 230 km de Paris ; 230 km de Moscou ; 1230 km de Madrid.

## La réserve naturelle

Depuis 1997, le Mont de Couple devient la réserve naturelle volontaire de la commune d'Audembert. En 2011, il devient Réserve Naturelle Régionale.

Le Mont est accessible aux piétons et aux cyclistes pour préserver la faune et la flore : lapins, lièvres, chevreuils, merles, mouettes, ainsi que de nombreuses variétés florales.



Fleur Legousia



Fleurs de prunellier

Afin de préserver le monde animal et végétal, il y est interdit de chasser, de piétiner les différentes espèces et d'y cueillir les fleurs.



Quelques fermes sont installées autour du Mont de Couple et on peut apercevoir de nombreux animaux.